

Questions d'histoire

Histoire ancienne

Travailler en Grèce ancienne aux époques archaïque et classique (VIIIe - IVe siècles av. n.è.)

Toute la complexité de la conception du travail chez les Grecs anciens était déjà représentée dans la figure du Titan Prométhée : par le don du feu qu'il fit aux hommes, il leur apportait la flamme qui cuit les aliments et transforme la matière, mais en le volant aux dieux, il condamnait les mortels à produire dans la peine et le labeur les richesses qui jaillissaient autrefois spontanément de la terre. Dans l'un des mythes les plus anciens de la Grèce, travailler c'était la possibilité de se nourrir, mais c'était aussi s'avilir dans la souffrance et cette ambivalence a irrigué très largement les mentalités et les représentations antiques et modernes. Une autre gageure est le fait que la notion et le mot « travail » ne s'expriment pas en tant que tels en grec ancien. Mais s'il n'est pas explicite, le travail existe et structure les communautés, sans néanmoins en constituer une fonction sociale homogène : les sources font apparaître une multitude d'activités productives, de travaux (erga), accomplis par des individus de tout statut, genre ou classe sociale. On préférera donc à la notion de « travail », chargée aussi de l'appareil idéologique contemporain, les realia attachés au verbe d'action « travailler » qui font voir les acteurs au travail, les espaces où l'on travaille et les activités qui s'y déploient.

Les espaces géographiques considérés seront non seulement le monde grec égéen, mais également les cités grecques coloniales. Sans s'interroger sur les phénomènes migratoires, on ne peut ignorer que les mobilités humaines et la recherche de ressources nouvelles ont eu pour conséquence une intense circulation des hommes, et en particulier des artisans, des matières premières, des produits manufacturés et des savoirs qui ont contribué à façonner des mondes industriels et commerciaux nouveaux, de part et d'autre.

La période envisagée, du VIIIe siècle à la fin du IVe siècle avant notre ère, voit les communautés grecques émerger et se structurer en communautés politiques. Mais travailler est avant tout affaire d'espace privé, celui de l'oïkos, la « maison » au sens d'habitat, comme au sens de « famille » élargie aussi aux membres qui travaillent pour la maisonnée ou le domaine, libres et esclaves travaillant ensemble pour assurer la subsistance et l'autonomie autant que possible de cet oïkos. Sources textuelles et archéologiques révèlent que les activités professionnelles structurent les espaces. Dans les villes, des quartiers se spécialisent en fonction des métiers ; dans les campagnes, les prospections ont montré que le territoire des cités était certes le théâtre de l'activité agro-pastorale, mais qu'on y avait installé aussi des ateliers des potiers, qu'on y exploitait les mines ou encore les carrières. Sans oublier que ponctuellement, pour des périodes plus ou moins longues, les villes pouvaient être animées par la présence de grands chantiers de construction, comme dans les sanctuaires qui en ont gardé une comptabilité scrupuleuse. Mais l'espace où l'on travaille peut être aussi celui de l'espace partagé, public, comme celui de l'agora et de l'emporion, dont la cité

organise et régleme les usages : petits commerçants et marchands au long cours s'y croisent pour approvisionner villes et territoires en denrées locales ou de provenance plus lointaines.

L'évocation des espaces où l'on travaille souligne la multiplicité des secteurs d'activités mais également des tâches à accomplir. Ces espaces suggèrent également la porosité entre différentes activités dans certains secteurs : l'oïkos est aussi bien le cadre des tâches agraires que celui des tâches artisanales visant à la transformation des productions agricoles ; l'atelier-boutique est à la fois le lieu de production et de celui de la vente des produits manufacturés. Mais à l'inverse, d'autres sources, sur les chantiers de construction par exemple ou dans de grandes fabriques, montrent une spécialisation à l'extrême qui résulte, dans certains cas, de l'acquisition d'un savoir et de compétences (technè) complexes et précis, et qui engendrent à la fois parcellisation et reproductibilité des tâches.

C'est grâce aux documents comptables, aux décrets honorifiques ou encore aux contrats qui liaient le travailleur à son commanditaire que l'on découvre la variété des activités et des tâches pour lesquelles on pouvait être rémunéré et honoré ainsi que les différents types de rémunération et leur échelle. C'est la rémunération qui transforme certaines activités, comme la guerre, en de véritables métiers. Depuis des secteurs d'activité à haute valeur ajoutée intellectuelle (le scribe, le médecin, le pédagogue par exemple) ou artistique, jusqu'aux tâches manuelles les plus complexes, ces sources viennent nuancer les représentations, parfois figées pour ne pas dire stéréotypiques, des sources littéraires et philosophiques qui ont longtemps primé dans l'historiographie de l'histoire sociale du travail.

De même, la prise en compte de sources de types variés permettra d'étudier à nouveaux frais la place relative des individus au travail et face au travail, selon aussi leur statut juridique. La condition des libres et celle des non-libres créent, en principe, des distinctions sociales et politiques intangibles. Le statut des mineurs —femmes, enfants, étrangers— les sépare des citoyens dans bien des domaines, politique et religieux par exemple. Or, le travail, dans certains secteurs d'activités et dans certaines conditions, brise ces barrières : des libres et des esclaves accomplissent côte à côte les travaux de construction, des femmes possèdent la terre et l'exploitent, fabriquent, tissent, vendent, ou soignent aux côtés des hommes et des étrangers. Les tâches à accomplir ne recourent pas forcément les statuts juridiques. La distinction et la hiérarchisation sont plutôt celles qui existent entre travail indépendant et travail salarié (misthos), ce dernier contrevenant aux traditionnels idéaux d'autonomie et d'autarcie. C'est aussi travailler pour autrui qui crée les conditions de la contrainte et de la domination, tout autant que la condition et le statut.

Travailler implique également de s'interrompre pour se reposer, pour se consacrer à d'autres activités, comme celles que doit accomplir le citoyen (activité politique, guerre) ou pour prendre part aux nombreuses fêtes religieuses qui rythment l'année de travail et imposent des jours de repos. Les individus, en tant que travailleurs, honorent spécifiquement des divinités protectrices du travail : on pense en premier lieu à Héphaïstos, le patron des artisans, ou à l'Athéna Ergané, mais les épicièles confèrent à de nombreuses divinités des attributs en lien avec le monde du travail. Des fêtes et des rites marquent la saisonnalité de certains travaux. Travailler remplit une vie au point de définir l'individu jusque dans la mort : c'est parfois dans l'exercice de son métier que le défunt est représenté sur la stèle qui couronne sa tombe.

Il s'agirait donc d'étudier la question du travail dans ses aspects concrets et structurants des communautés grecques entre le VIII^e et le IV^e siècle. « Travailler » doit être considéré comme une notion transversale qui permet d'interroger de manière problématique les structures économiques et sociales, mais également juridiques et politiques des sociétés grecques antiques. La question d'histoire ancienne ainsi formulée permettrait, on l'espère, de porter l'attention d'une manière originale sur ce moment fondamental de l'histoire grecque que sont la « naissance » des cités et le développement des formes de gouvernements fondatrices dans le champ du politique, qui demeurent au cœur des programmes de l'enseignement secondaire de l'histoire grecque.

Histoire médiévale

Théories et pratiques du gouvernement impérial du début du VIII^e jusqu'au début du XI^e siècle : Empire byzantin, monde islamique, Occident latin

Le programme d'histoire médiévale invite à réfléchir à la notion d'impérialité, définie comme l'ensemble des qualités, des institutions, des représentations, des ambitions propres aux empires. Prenant en compte l'évolution historiographique sur l'étude des empires qui a suivi les travaux d'impérialogie comparée de Jane Burbank et Frederick Cooper (*Empires : de la Chine à nos jours*), il propose une réflexion sur la conception, la représentation et les modalités du gouvernement impérial au sein de trois ensembles politiques majeurs du premier Moyen Âge. L'intérêt de la question tient en particulier dans les variantes, aménagements divers et décalages chronologiques entre trois ensembles qui puisent tous, mais à des degrés divers, à des modèles antiques, romains et/ou perses sassanides, reformulés par des processus pragmatiques d'adaptation aux situations conjoncturelles. Le programme permettra ainsi de comprendre ce qu'implique perpétuer, réinterpréter, fonder un empire, le voir disparaître, le faire (re)naître, dans des espaces divers et selon des chronologies variées. Il invite également à conduire les candidats à une réflexion fondée sur les outils et les références que l'empire donne au gouvernement de vastes ensembles territoriaux, parfois avant même que leur souverain ne prenne un titre impérial : en résumé, à la conception médiévale de l'efficacité impériale.

Pour l'empire que nous appelons « byzantin » et qui se considère comme l'empire romain, il n'y a pas héritage ou transfert (*translatio imperii*), mais succession sans solution de continuité avec l'Empire romain. Pourtant, l'Empire qui émerge au début du VIII^e siècle des dramatiques secousses du siècle précédent est contraint de modifier profondément ses règles du gouvernement politique, militaire, administratif et fiscal. C'est pourquoi, pour l'Empire romain d'Orient, la date de 717 marque de manière commode, avec l'avènement de Léon III l'Isaurien, le début d'une nouvelle culture de la politique, de l'administration et de l'idéologie impériales, de l'écriture de l'histoire (qui renaît après un net abandon au VII^e siècle), culture qui se poursuit, malgré la *damnatio memoriae* des empereurs iconoclastes, aux époques ultérieures, notamment sous la dynastie macédonienne. Le début du VIII^e siècle fait aussi sens pour le monde islamique alors que s'amorcent une progressive réorientation de la politique califale et un essoufflement des conquêtes dans un contexte de crise

grandissante à laquelle doit faire face le califat omeyyade de Damas ; crise qui aboutit à son renversement et à la proclamation de la dynastie des Abbassides en 750. La fondation de Bagdad en 762, au cœur des anciennes terres persanes, accompagne la stabilisation des frontières d'un empire dont l'administration et les institutions de gouvernement se renforcent et se complexifient. Enfin, le milieu du VIII^e siècle constitue un tournant en Occident. Le succès du groupe aristocratique franc des Pippinides, associé à la papauté, crée les conditions d'une résurgence impériale dont l'effectivité est antérieure au couronnement de Charlemagne en 800 et se manifeste notamment dans le gouvernement de l'Église. Se déploient alors une conception et des pratiques de gouvernement originales qui marquent durablement la culture politique occidentale.

Jusqu'au tournant des Xe et XI^e siècles, ces ensembles impériaux évoluent, à des degrés divers, et se déploient des histoires impériales particulièrement riches. La mort de Basile II, en 1025, clôt l'apogée macédonien de l'empire byzantin durant lequel l'expansion territoriale a induit une modification profonde des équilibres antérieurs. Dans le monde islamique, les premières décennies du XI^e siècle constituent également un seuil. Les trois califats nés de la tripartition de l'empire unique au siècle précédent connaissent des destins divers : les califes abbassides se trouvent sous la tutelle des émirs bouyides auxquels ils ont été contraints de déléguer la plupart des fonctions régaliennes depuis 945 ; le califat omeyyade de Cordoue, si puissant quelques décennies plus tôt, disparaît en 1031 au terme d'une guerre civile ; enfin, le califat fatimide du Caire traverse une crise religieuse et politique sous le règne complexe d'al-Hâkim (996-1021). En Occident, l'avènement de la dynastie salienne, après la mort du jeune Otton III en 1002, réoriente définitivement l'empire vers un ensemble composite dont le centre de gravité quitte la péninsule italienne. Les territoires respectifs de ces empires évoluent entre ces bornes chronologiques, et c'est un des intérêts de la question que de considérer les adaptations à la fois des théories et des logiques gouvernementales au rétrécissement ou à l'inverse aux (re)conquêtes territoriales.

En effet, s'appuyant sur la diversité de ces destins impériaux, le sujet s'inscrit explicitement dans une double dimension, celle des théories, et celle des pratiques de gouvernement. La première est fondamentale si on estime, comme Gilbert Dagron, que « l'empire est d'abord une croyance » qui doit créer un système d'adhésion, a minima un consensus. Cette dimension inclut l'ensemble des conceptions et représentations du souverain, de sa titulature à son iconographie, ainsi que de la fonction impériale et de ses relais. C'est une dimension incarnée : elle englobe tous les protagonistes et tous les médias de l'idéologie impériale, soit un vaste ensemble d'acteurs et de sources qui ne dépendent pas forcément de l'entourage du souverain, et qui manifestent, pour chaque construction politique, la ou les conception(s) de l'empire et de celui qui le dirige, la relation à Dieu de ce dernier, les conditions de son accession au pouvoir, celles qui légitiment un degré de sacralisation de l'empereur, ou au contraire la critique de son action, voire sa déposition. La réflexion sur le pouvoir universel du souverain implique la vaste question du « césaropapisme » et de la « théocratie », souvent mal comprise, tant dans les empires chrétiens que dans les califats islamiques.

Le sujet questionne également les modalités du gouvernement impérial dans toutes ses dimensions (territoriale, administrative, militaire, économique, fiscale et monétaire, religieuse, linguistique), la gestion de la pluralité interne (notamment linguistique, religieuse, juridique), la participation des

élites et des aristocraties au gouvernement et le mode de délégation du pouvoir à leur égard, les relations avec les communautés locales, ainsi que l'adhésion ou la contestation que chaque gouvernement suscite. Théories et pratiques sont éminemment articulées et interdépendantes et se construisent au gré des contextes politiques, économiques et sociaux, ainsi que des rapports de force conjoncturels. A titre d'exemple, on peut se demander comment les empires, qui portent en eux l'idée d'universalité, se représentent les frontières et, dans la pratique, les organisent, les administrent, les défendent, les étendent.

Il ne s'agit pas d'une question d'érudition mais de réflexion problématisée : la connaissance approfondie des enjeux de la question pour chaque ensemble impérial doit permettre aux candidats de mener des approches comparatives, d'autant que ces empires interagissent, se coconstruisent, s'adaptent à la compétition impériale et aux conflits qui en ressortent, s'associent, négocient, s'imitent. En revanche, on n'exigera pas des candidats qu'ils maîtrisent dans les moindres détails les rouages administratifs et techniques de chaque ensemble impérial.

Les sources qui permettent d'appréhender ces différents aspects sont abondantes et variées : actes de la puissance publique, traités et miroirs au prince, sources historiographiques, normatives, diplomatiques, épistolaires, hagiographiques, monétaires, sigillographiques, épigraphiques, archéologiques et iconographiques.

Cette question éclaire de vastes pans des programmes d'histoire dans l'enseignement secondaire : il recouvre en effet largement le thème 1 du programme de 5e, « Chrétientés et Islam (VIe-XIIIe siècle), des mondes en contact ». Il prépare au thème 1 du programme de seconde du lycée général et technologique intitulé « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge » qui met en avant de « grands ensembles de civilisation » et incite dans son second chapitre, « La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations » à une vision comparée des constructions impériales médiévales en régime chrétien et islamique.

Enfin cette question permet pleinement d'aborder le thème 5 du programme de la spécialité HGGSP sur les relations entre États et religions, avec dans l'axe 1 « Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels » les deux jalons consacrés, pour l'un, au couronnement de Charlemagne, et pour l'autre, au thème « le calife et le basileus aux IXe-Xe siècles, une approche comparée ».

Histoire moderne

Les Amériques des années 1560 aux années 1660

L'objectif de cette question est de donner aux candidats une solide connaissance de l'histoire de la colonisation du continent américain. Elle s'intéresse en premier lieu aux aspects économiques et sociaux de la colonisation, qui incluent nécessairement les formes d'échanges et de circulations entre les Amériques et les autres continents. Il conviendra de ne pas négliger les questions politiques et culturelles d'encadrement des populations autochtones, de territorialisation, de transculturation, notamment religieuse. La question vise à penser le rôle de l'exploitation de nouveaux mondes américains dans la naissance de la « modernité européenne » et d'« une première mondialisation » (notions qu'il conviendra de discuter), en donnant toute leur place aux

acteurs européens, autochtones, africains et afrodescendants ou encore asiatiques (certes moins nombreux).

Les Amériques : il s'agira de mener une approche comparatiste des modes d'implantation dans différents territoires ; de la baie d'Hudson à la Terre de Feu plusieurs Amériques émergent, espagnole, portugaise, anglaise, française, hollandaise. Les Ibériques ayant commencé la conquête du continent au tournant des XV^e et XVI^e siècles, les candidats devront prendre en compte la synchronie de colonisations qui n'en sont pas au même stade : quand la Nouvelle-Amsterdam est fondée par quelques colons en 1624 sur l'île de Manhattan, Mexico est alors une capitale très peuplée, multi-éthnique au commerce florissant. Bien que les modalités, les organisations sociales et les cultures politiques soient différentes, des phénomènes comparables se retrouvent partout, dans une « Amérique hémisphérique » : le fait urbain, l'esclavage, le providentialisme, l'impact du choc microbien, le métissage, la distance avec les bases européennes, l'appropriation des terres et des ressources, le développement d'une économie orientée vers le commerce. La question invite non seulement à comparer, mais également à relever les multiples connexions entre les différents territoires américains dans le cadre d'une histoire atlantique, d'une histoire des empires ou d'une « *early vast America* ».

Le premier aspect central du programme réside dans **l'appropriation et l'exploitation des ressources humaines et naturelles du continent**. Les Amériques apparaissent comme un gisement de matières premières qui bénéficient non seulement au trésor royal, aux exploitants, aux marchands, aux investisseurs tant en Europe, en Asie (Philippines, Chine) que localement. Les métaux précieux (l'or, l'argent et le mercure notamment), les cultures de la plantation (sucre, tabac), l'élevage (cuir, laine), la chasse (peaux de castor), les produits tinctoriaux (bois brésil, indigo, cochenille) et de la pêche (morues, huile de baleine) sont massivement exportés hors des Amériques. D'autres activités permettent le développement d'une économie locale pour satisfaire les besoins des populations et maillent les territoires avec de nouvelles voies de communication terrestres et fluviales et des marchés. Ici le dynamisme d'une histoire environnementale attentive aux questions sociales et techniques, vient enrichir une solide historiographie classique économique et rurale. On peut distinguer différents univers : celui de la mine et de la plantation ; celui des pêcheries et des comptoirs de traite (peaux) ; celui des grands domaines (*haciendas*) ; celui des ateliers ou *obrajes*. Les cultures et les modes de subsistance autochtones sont affectés. Les paysages sont transformés par l'introduction de nouvelles plantes et de nouveaux animaux, et par le développement d'outils et de techniques agraires qui s'inventent souvent *in situ*. La question invite à relever les accommodations, les limites et les résistances à ces changements.

Concernant l'exploitation de la main-d'œuvre, les candidats devront s'intéresser à l'ensemble des formes de travail, comprises principalement comme des relations de subordination et un des principes organisateurs de la société : esclavage des Noirs et des autochtones, salariat, corvées ou travail obligatoire (dans le cadre de la *mita* ou du *repartimiento*, l'*encomienda*), travail domestique et travail pour dette. Le travail implique des mobilités (roulement des *mitayos* vers la mine, exode rural), des espaces de fuite et de refuge (marronage). On prêtera attention au rôle des femmes et du genre dans cette exploitation.

Le deuxième grand thème du programme consiste en la compréhension des formes de domination, leurs limites et les rivalités qu'elles suscitent. Les colonisateurs européens ont

opté pour différentes formes de gouvernement des territoires et des populations ; ces modalités ont évolué ; un écart plus ou moins important existe entre les lois et l'organisation décidées en Europe et les réalités du terrain. En Amérique, les monarques règnent, plus qu'ils ne gouvernent. Globalement la présence des agents du pouvoir est très faible. Avec le patronage royal, l'Église joue un rôle politique de premier ordre dans l'encadrement des populations, notamment dans sa dynamique missionnaire. Il conviendra donc de connaître les institutions et les hommes à qui le pouvoir est confié ; la grande variété des choix institutionnels permettra de penser les différents projets politiques et leur mise en œuvre : au niveau général : vice-rois, gouverneurs, assemblées et cours, évêques, conciles ; au niveau local : seigneuries, *capitanias*, villes et municipalités, paroisses, *pueblos*, réductions, *praying towns*, présides.

Une géopolitique des Amériques soulignera les interactions (guerre, compétition, diplomatie) entre nations européennes dans et autour des Amériques avec des régions particulièrement sensibles comme les Caraïbes, la région des Grands Lacs ou le Nord-Est brésilien. Elle s'intéressera également aux guerres de conquête qui se poursuivent : « guerre des Barbares » au Brésil, guerre d'Arauco au Chili, ainsi qu'aux multiples conflits en Amérique du Nord et aux Antilles.

La diversité des actions autochtones (soumission, alliance, résistance) fait pleinement partie du sujet et elles devront être placées sur le même plan que celles des Européens. Leur agentivité doit être soulignée. Les communautés autochtones dans leur hétérogénéité culturelle et sociale constituent des composantes des sociétés nouvelles américaines tandis que de nombreux territoires restent sous leur contrôle. Dans bien des cas, si ce n'est la totalité, la colonisation n'aurait pas eu lieu sans les alliances entre Européens et autochtones qui prennent différentes formes suivant les lieux et les époques. Les « nations » jouent un rôle essentiel dans l'échiquier géopolitique nord-américain au XVII^e siècle, elles pourvoient en castor et en nourriture les établissements du littoral atlantique. Dans les sociétés ibéro-américaines, les communautés autochtones apportent le gros de la main-d'œuvre et assurent leur propre encadrement politique, quoique dans des formes imposées (avec le caciquat et la municipalisation des *pueblos*). Aux marges, dans les régions de frontières, les « Indiens insoumis ou rebelles » résistent ou négocient leur indépendance : au Brésil, ils sont victimes de razzias des *bandeirantes* esclavagistes.

Le troisième thème au programme est celui des circulations et des échanges au sens large. Afin de peupler, de fournir de la main-d'œuvre ou d'encadrer les colonies, les empires ont favorisé le passage de centaines de milliers d'hommes et de femmes d'Europe aux Amériques, en s'appuyant sur divers agents « étatiques » (*Casa de la Contratación*) ou « non-étatiques » (compagnies privilégiées) : migrations libres (marchands, aventuriers, gens ordinaires, puritains pour la Nouvelle-Angleterre), migrations sous contrat (l'engagement), migrations contraintes (esclaves, condamnés). Il conviendra de prendre en compte l'ampleur, le rythme et le profil sociologique de ces migrations tout comme les conditions matérielles de ces circulations.

Du fait de l'effondrement de la démographie autochtone, les Espagnols puis les Portugais ont construit un système de déportation des Africains pour exploiter leurs terres d'Amérique. Ce commerce s'est structuré dans le cas espagnol de la volonté de l'État par le biais de l'*asiento*, des contrats d'abord passés avec des Portugais et des Génois. Les Français et les Anglais disposent très tôt d'esclaves dans leurs établissements, notamment dans les Petites Antilles mais aussi en Guyane ou en Virginie. Dans les années 1640 cependant, leurs besoins étant plus importants, ils

organisent leur propre circuit d'approvisionnement, qui, quoi que modeste à leurs débuts, croît rapidement. Le flux croît d'une façon importante dans la première moitié du XVII^e siècle avec plus de 503 000 Africains déportés.

Les routes commerciales vers les Amériques sont bien connues et dépendent essentiellement des conditions de navigation. Elles structurent l'espace maritime à plusieurs niveaux ou échelles. Il existe tout d'abord des circulations entre les différents espaces américains. Elles peuvent relier des établissements français et anglais d'Amérique du Nord à ceux des Antilles, ou les territoires continentaux espagnols. Elles sont importantes dans une « Méditerranée caribéenne » au XVII^e siècle se côtoient toutes les puissances européennes. À une échelle plus importante, il y a des routes transatlantiques. Celles du trafic négrier, qui mettent en relation l'Europe, l'Afrique et l'Amérique sont plus complexes : il conviendra de connaître les ports africains de la traite, Luanda et son arrière-pays étant le centre névralgique de l'asiento tandis que les relations directes avec le Brésil se développent à côté du commerce triangulaire centré à Lisbonne. Ces routes transatlantiques s'articulent avec la route transpacifique, la Nouvelle-Espagne faisant office de nœud de passage entre les deux espaces maritimes. Le flux de richesses venant d'Asie depuis la conquête des Philippines constitue en effet une sorte de frontière asiatique de la Nouvelle-Espagne. Le galion de Manille traverse le Pacifique nord avec les marchandises d'Asie (soieries, porcelaines...) pour atteindre Acapulco où il les débarque pour être vendues dans les Amériques ou expédiées vers l'Europe. Le Pacifique et l'Atlantique, l'Asie, l'Afrique et l'Europe sont donc reliés à travers l'Amérique.

Cependant, les circulations ne sont pas libres, ou plus exactement elles sont encadrées et surveillées par les États. La route vers les Indes espagnoles est organisée par la *Casa de Contratacion* de Séville au départ de Séville par ses agents et contrôlée au passage à la Havane et au port d'arrivée (Veracruz, Porto Belo, Carthagène des Indes). Il va sans dire que la capacité de surveillance demeure limitée. Corsaires, pirates et flibustiers écument les mers fréquentées par les nombreux navires de commerce pour leur compte ou celui de leur souverain en quête d'un fameux butin.

La question commence dans les années 1560, quand, après le cataclysme de la conquête hispanique pour les populations des plateaux méso-américains et andins, l'Amérique hispanique connaît une période de stabilisation, de lente récupération démographique à partir du début du XVII^e siècle et de consolidation. À partir de la fin du XVI^e siècle, l'Inde portugaise (du Cap à Goa) cède au Brésil sa première place dans l'économie générale de l'empire portugais : la plantation et ses moulins implémentent un système d'exploitation totale des ressources naturelles et humaines (déforestation, monoculture, esclavage). Ces années sont marquées par les échecs des implantations des autres puissances européennes et le développement de la course et de la piraterie. Il faut attendre le début du XVII^e siècle pour que les nations non-ibériques réussissent à s'implanter sur la côte est de l'Amérique du Nord, aux Antilles et sur le plateau des Guyanes. Dans les années 1660, l'emprise sur le continent est acquise à peu près partout où les Européens ont pris pied. Les rivalités s'accroissent en Amérique, cela conduit à plusieurs conflits et traités, dont le traité anglo-franco-caribéen (1660), avec le partage des Petites Antilles, est une des illustrations.

L'empan du siècle permettra aux candidats de saisir l'épaisseur du processus colonial, de la mise en place d'un nouvel ordre, ses tâtonnements, ses acquis comme ses échecs. Ce siècle, longtemps

négligé par l'historiographie (tant pour les espaces ibériques que nord-américains), réunit aujourd'hui un ensemble de solides travaux en plusieurs langues permettant de traiter sereinement le programme.

La question dans les programmes de l'enseignement secondaire se trouve en cinquième, « Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles » et en seconde, « Grandes étapes de la formation du monde moderne ».

Histoire contemporaine

Régimes et mouvements autoritaires en Europe, 1918-1939

Ouverte à l'ensemble du continent (hors URSS) mais resserrée sur la période 1918-1939, la question mise au concours doit permettre aux futurs enseignantes et enseignants d'approfondir un moment de l'histoire européenne désigné à tort, selon une perspective téléologique, comme "l'entre-deux-guerres". On s'attachera ici à rendre toute sa singularité à cette période, qui n'est pas une simple parenthèse dans un processus d'affirmation des régimes démocratiques. Le choix de la question s'inscrit dans une triple réflexion. D'un point de vue pédagogique, la thématique est inscrite dans les programmes d'histoire-géographie de l'enseignement secondaire. Ensuite, elle implique tant la maîtrise de l'histoire du continent sur un demi-siècle que celle des débats historiographiques et des progrès réalisés depuis une vingtaine d'années dans l'appréhension et la compréhension des phénomènes visés. Enfin, à l'heure où de nombreux régimes et mouvements politiques prônent une vision autoritaire et antidémocratique, notamment en Europe, les futurs enseignants et enseignantes sont appelés à réfléchir sur les origines et les logiques présidant à la remise en question des régimes consacrés par la victoire de 1918 et rétablis en 1945.

La question invite à apprécier la variété des régimes et des mouvements autoritaires dans une perspective qui donne toute sa place au comparatisme, à l'analyse des réseaux, des circulations des hommes, des idées et des modèles politiques. Définie avant tout dans sa dimension politique, sociale et culturelle, la question invite à l'analyse des conditions d'émergence des projets autoritaires, de leurs cultures politiques, de leurs modes d'exercice du pouvoir, des logiques d'adhésion, d'accommodement ou de résistance par les sociétés concernées. Les pratiques et les expériences des sociétés face à ces modes de gouvernement sont donc centrales. Quant aux débats sur le totalitarisme, ils doivent être connus dans leur dimension historiographique, le concept étant en soi peu heuristique et ne rendant pas compte de la diversité des pratiques et des expériences, y compris en Italie et en Allemagne. Pour ces deux pays, il conviendra d'analyser les modalités d'une emprise progressive sur la société et la culture ainsi que d'évaluer l'étendue et la profondeur de la révolution anthropologique qui y était annoncée comme une finalité.

L'empan chronologique choisi est court : d'un côté, l'armistice du front occidental du premier conflit mondial est un repère qui n'exclut pas la prise en considération d'une guerre prolongée dans d'autres parties de l'Europe. De l'autre, l'invasion de la Pologne par les troupes allemandes marque le début du second conflit mondial. Les conséquences de la Première Guerre mondiale sur les sociétés européennes, les reconfigurations politiques et frontalières des traités de 1919 et 1920 ainsi que les conditions de la sortie de guerre autant que les mémoires du conflit sont à prendre en considération. Les deux guerres mondiales constituent à cet égard des contre-champs que les candidates et les candidats sont appelés à connaître. La période de 1918-1939 est saisie dans sa spécificité, sans pour autant ignorer que le fait guerrier y constitue un possible horizon d'attente mais aussi déjà une réalité en Europe (Finlande, Irlande, Espagne) et dans les Empires (Éthiopie, Maroc).

L'aire géographique considérée embrasse toute l'Europe occidentale, centrale, septentrionale et méridionale. Les mouvements autoritaires dans les pays démocratiques (France, Royaume-Uni, Belgique, etc.) feront donc aussi l'objet d'attention, ce qui conduit les candidates et les candidats à maîtriser des connaissances indispensables sur l'histoire des dites démocraties. De même, les empires coloniaux européens seront pris en compte dans la mesure où ils peuvent constituer un argument pour les idéologies nationalistes européennes et où la manière dont ils sont administrés peut servir de laboratoire d'idées et de pratiques qui alimentent l'autoritarisme en Europe.

En revanche, l'URSS n'est pas comprise dans la question. Cependant, compte tenu du fait que les régimes et mouvements autoritaires s'inscrivent dans l'histoire d'une contre-révolution anticommuniste et qu'ils rejettent le modèle soviétique, une bonne connaissance des évolutions de l'histoire de l'URSS est attendue, ce qui fait de cette zone le troisième contre-champ de la question. Dans *L'idée de dictature* (1934), Paul Valéry écrivait : " Il est remarquable que la dictature soit à présent contagieuse, comme le fut jadis la liberté". Si les lendemains de la Première Guerre mondiale peuvent apparaître à certains égards comme un triomphe des démocraties britannique, française et états-unienne face aux régimes allemands et austro-hongrois, le modèle libéral-démocratique présente de grandes fragilités. L'arrivée au pouvoir de Miklos Horthy (mars 1920) inaugure une série de régimes autoritaires en Italie (1922), Bulgarie (1923), Espagne (1923), Albanie (1924), Pologne, Lituanie et Portugal (1926), Yougoslavie (1929), bientôt suivie dans les années 1930 par l'Allemagne et l'Autriche (1933), l'Estonie et la Lettonie (1934), la Grèce (1936), la Roumanie (1938), l'Espagne et la Slovaquie (1939). Les opposants et résistants, ainsi qu'une longue tradition historiographique, ont souvent considéré ces dictatures comme fascistes dans une conception très extensive du terme. Il conviendra donc de s'appuyer sur une définition du fascisme fortement contextualisée, dynamique et plurielle et de savoir le distinguer du nazisme allemand ainsi que des autres expériences autoritaires (Autriche, Portugal, Espagne notamment).

Le régime fasciste italien est érigé en référence dans les années 1920, tandis que le nazisme allemand tend à le supplanter au cours de la décennie suivante. Le prestige italien et allemand tend à "fasciser" les régimes et mouvements autoritaires d'autres pays, sans gommer des traits originaux aussi bien dans le fonctionnement des institutions (absence d'un chef charismatique, pas de parti unique, maintien d'un certain parlementarisme, doctrine conservatrice réactionnaire national-catholique...), que dans les soutiens sociaux (soutien des élites conservatrices, liens puissants avec les Églises, structure économique agraire) ou dans la conception des rapports entre État et société

(restauration de valeurs « traditionnelles »), passéisme, affirmation d'un État fort). Toutefois, ces régimes ont en commun, notamment avec les pays d'inspiration fasciste, de développer une intense activité de propagande qui mobilise les milieux culturels, intellectuels ou encore sportifs, d'exercer des violences politiques et sociales caractérisées par la xénophobie, l'antisémitisme, le nationalisme, l'anti-bolchévisme, la répression-exclusion d'une partie du corps social.

La question trouve de très nombreux échos, directs ou indirects, dans les programmes de l'enseignement secondaire. On citera en particulier le thème 1 du programme de 3^{ème} (« L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) ») et le 3^e chapitre du thème 4 du programme de 1^{ère} (« Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques »). Très présente dans les programmes de terminale générale (Thème 1 : « Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale 1929-1945 ») et technologique (Thème 1 : « Totalitarismes et Seconde Guerre mondiale »), cette question croise également certains aspects de la spécialité HGGSP.

Questions de géographie

1/ La France

Cette question ambitionne d'interroger la France dans toutes ses dimensions, thématiques et régionales, dans ses territoires continentaux, insulaires et maritimes. Il conviendra d'inscrire l'ensemble des réflexions dans le cadre de l'Union européenne et de la mondialisation, en ayant à cœur d'identifier la diversité des spécificités territoriales, à commencer par celles des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer. La réflexion doit articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel de la France et de l'Union européenne constitue une attente élémentaire. Cette question est l'occasion de mettre à jour ses savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés car enseignés en collège comme en lycée.

Le travail sur cette question conduit les candidats à renforcer leur compréhension des processus de territorialisation/déterritorialisation/reterritorialisation, dans toutes leurs dimensions : politiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales, paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et ce que révèlent ses évolutions au cours des décennies passées constituent une entrée fondamentale qui doit être incarnée par des exemples précis, contextualisés spatialement et temporellement. Cette approche permet de considérer les différentes formes de conflictualité (conflits environnementaux, d'accès aux ressources, d'usages, de représentations...), les controverses et les rapports de pouvoir dans la fabrique territoriale, ainsi que les problématiques d'inégalités territoriales et socio-spatiales, de justice spatiale, ou encore de gestion des risques. Les manifestations de l'imbrication des dimensions écologiques, sociales et politiques devront être analysées au prisme des notions fondamentales de vulnérabilité territoriale, de résilience, ou encore d'anthropocène. La dimension actorielle n'en est que plus centrale, en ayant soin de ne pas réduire la notion « d'acteurs » aux seules « institutions ». Les formes de participation, de tension, d'opposition et de mobilisation citoyenne sont à considérer dans toute leur complexité. A ce titre, une attention particulière est attendue quant à la prise en compte des modes d'habiter (pratiques, représentations, attachements), des expériences différenciées des territoires (genre, classe, âge, origine) et des formes d'appropriation et de résistance locales comme autant de clés d'analyse des processus territoriaux.

L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre, d'expliquer et d'illustrer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, à commencer par la métropolisation. Cependant, il convient d'aller plus loin en interrogeant, par exemple, les manifestations spatiales et territoriales des nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, l'évolution des dynamiques de périurbanisation et de rurbanisation et leurs conséquences pour les espaces ruraux, les dynamiques propres des espaces ruraux et de recomposition des différentes formes de ruralité, les conséquences de la diversification de l'organisation du travail dans le fonctionnement des territoires jusque dans l'évolution des stratégies résidentielles... Les évolutions de la population et du peuplement sont à considérer tout particulièrement, comme celles des activités économiques. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et socio-spatiales qui sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales

importantes et croissantes. La question appelle à analyser ces phénomènes dans la diversité des contextes territoriaux. Des thématiques comme le logement, les mobilités, les politiques en matière de transports et plus largement d'équipements publics sont autant de matérialisation de ces enjeux qu'il convient d'appréhender en contexte et de manière systémique.

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, en donnant toute leur place aux jeux d'acteurs considérés dans toutes leurs diversités. Le poids, la place et les rôles respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les populations, les associations, les collectifs ou les entreprises doivent être questionnés. Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance. Il est attendu des candidats une connaissance et une compréhension des implications territoriales des nombreuses réformes territoriales, qu'il s'agisse de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, ou encore de la loi 3DS de février 2022... Cette diversification institutionnelle s'inscrit dans la continuité de deux processus structurants dans la fabrique des territoires français : la déconcentration et la décentralisation. Cette question est l'occasion d'interroger la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités urbaines, aires d'attraction des villes, zones d'emploi, petites régions agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes toujours plus réticulaires. Ces découpages, qui sont autant de leviers et d'expérimentation de gouvernance territoriale, participent de la diversification accrue des territoires français et des formes d'inégalités spatiales qui les animent. Cette question est ainsi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant l'unique approche institutionnelle. Il s'agit, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la petite échelle (régionale, nationale, voire supranationale) à la grande échelle (quartiers, communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme).

Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, ...) accessibles en ligne. D'autres facteurs internes mentionnés précédemment doivent également être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Il en va de même concernant les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, ...) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple). Pour cela, une culture géographique générale allant de la géographie environnementale à la géographie politique ou encore économique et sociale est nécessaire. Il est attendu une solide connaissance des éléments fondamentaux, à commencer par une exactitude des localisations mobilisées et la capacité à présenter des exemples détaillés.

La démarche multiscalaire doit être omniprésente et centrale dans l'approche de cette question. L'interconnexion des territoires français aux échelles régionale, nationale, européenne et

mondiale doit être analysée en appréhendant les relations d'interdépendances qui les animent. Dans ce cadre, une attention toute particulière est à porter au rôle des réseaux de transports et de télécommunications, aux relations et degrés de dépendance à la mer, aux problématiques et questions environnementales. Il convient également de considérer la diversité de la présence française hors de France, que ce soit à travers les modalités d'accompagnement et d'assistance locale des Français établis à l'étranger ou encore l'expression des enjeux stratégiques et militaires de la France. Cette question appelle un traitement qui inclut la France dans le monde, et en premier lieu en Europe. Que ce soit au prisme de son peuplement, de sa stratégie énergétique et industrielle, de sa recherche de compétitivité et d'attractivité, la France s'inscrit dans des jeux d'interdépendances complexes qui se révèlent à petite échelle par les flux et les circulations économiques et culturelles, et se manifestent jusqu'à l'échelle la plus fine dans les recompositions des espaces productifs qui poursuivent leurs mutations.

2/ Le Pacifique

Cette question invite les candidats à renverser leurs points de vue et leurs représentations du monde pour considérer l'espace pacifique à l'aune des propos de l'écrivain et anthropologue tongien Epli Hau'Ofa, non pas comme des mers lointaines et des îles isolées, mais comme une mer d'îles - et de littoraux - en relation les uns avec les autres, formant un vaste réseau de territoires et de peuples partageant des cultures et/ou des enjeux communs (Epli Hau'Ofa, 1993).

De quel Pacifique parle-t-on ?

Le Pacifique désigne d'abord la principale subdivision de l'océan mondial, traditionnellement délimitée par les continents asiatique et américain, le détroit de Béring au nord et le 60^e parallèle au sud (limite de l'océan Austral). Cette immense étendue marine couvre près d'un tiers du globe, avec une superficie supérieure à celle de l'ensemble des terres émergées. Cet océan sépare et relie à la fois trois continents -Asie, Amériques et Océanie- et surtout des îles, des archipels et des littoraux souvent très éloignés les uns des autres. Si la superficie et les distances rendent difficile l'appréhension de l'espace pacifique dans son ensemble, celui-ci correspond cependant bien à l'une des grandes régions mondiales : une région organisée et animée par des interactions nombreuses, diverses et anciennes entre les espaces, les territoires et les sociétés des îles et des rives de l'océan Pacifique. La question ne peut donc être réduite au seul océan qui lui donne son nom ; en revanche, la dimension maritime est centrale : elle révèle la cohérence de cet ensemble géographique et est présente dans de nombreuses problématiques -géohistoriques, géopolitiques, géostratégiques, géoculturelles, géoéconomiques et géoenvironnementales- du sujet.

La délimitation retenue considère l'ensemble des sociétés et des territoires insulaires et archipélagiques d'Océanie, cinquième partie du monde inventée par les géographes français du XIX^e siècle, et concept européocentré et parfois considéré comme un peu désuet (Laux). Mais elle s'émancipe des méta-géographies océaniques ou continentales, pour s'ouvrir aux États des façades maritimes de l'Asie et de l'Amérique, exclusivement abordées dans le cadre de leur rapport au Pacifique. Par exemple, la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique, est insérée dans le sujet à partir de ses territoires insulaires (Aléoutiennes, Hawaï, Guam...), mais également

de sa stratégie militaire dans la région, de sa projection de puissance, de ses alliances régionales, de ses échanges économiques et culturels dans le Pacifique, des enjeux environnementaux, des imaginaires qui concernent le Pacifique (identité, lieux de mémoire, tourisme, altérité...). Dans la décennie 1980, les géographes français Benoît Antheaume et Joël Bonnemaïson évoquaient déjà le nécessaire dépassement de la seule dimension océanique, en présentant le Pacifique comme un espace gigogne, en partant d'un immense bassin pacifique, englobant les deux principales puissances mondiales, échelle de référence pour la mondialisation et les enjeux géostratégiques, puis l'Asie- Pacifique, qui correspond à l'élargissement contemporain des horizons asiatiques, et l'Océanie, espace géopolitique et de coopération régionale, et enfin le Pacifique insulaire, centré sur des problématiques spécifiques.

La notion de Pacific Rim utilisée en géographie humaine anglophone (Johnston et al.) pour désigner l'ensemble des territoires riverains du Pacifique, ainsi que certaines îles océaniques, associés par leurs échanges économiques et par les enjeux géopolitiques, peut aussi aider à cerner cet espace. Cela nécessite d'identifier les territoires littoraux (villes portuaires, régions urbaines littorales, façades maritimes, espaces touristiques, etc.) continentaux ou insulaires, qui constituent des centres d'impulsion ou des périphéries diversement intégrées d'un système spatial pacifique, lui-même organisé en sous-systèmes régionaux appuyés, par exemple, sur certaines mers bordières. Ainsi, la question amène à s'intéresser au Japon, dans ses relations et échanges à la fois transpacifiques en direction de l'est (Amériques) ou du sud (Océanie), mais également à l'échelle de la mer de Chine orientale ou de la mer Jaune. L'étude des mers bordières de l'océan Pacifique ne doit pas être systématique, car leur poids en termes de peuplement, de développement, de dynamisme économique et d'enjeux environnementaux ou géopolitiques varie ; et leur importance pour penser l'objet géographique « Pacifique » varie également. Mais certaines sont essentielles pour comprendre les relations entre les rives est et ouest du Pacifique, le rôle de l'ensemble Pacifique à l'échelle mondiale ou encore pour donner à voir l'organisation différenciée et hiérarchisée d'un espace Pacifique. Si la notion d'Indopacifique occupe une place croissante dans les stratégies des États qui possèdent des intérêts dans les océans Indien et Pacifique, elle n'est pas insérée dans le sujet proposé.

Enfin, pour penser « tout » le Pacifique, il faut aussi pouvoir se placer du point de vue des États et peuples qui le constituent et saisir la vision qu'ils ont de leur propre monde, souvent à distance des perspectives européennes. Cela nécessite notamment de maîtriser le concept d'iléité (tel qu'il a pu être développé par J. Bonnemaïson), et ne pas associer a priori l'insularité à l'isolement ou à la fermeture. Les candidats sont invités à appliquer cet effort de décentrement pour envisager également les autres États continentaux ou archipélagiques à dimension et/ou ouverture pacifique (Canada, Mexique, Pérou, Chili, Russie, Japon, Chine, Philippines, France ou encore Indonésie). Invention européenne et héritages historiques impériaux. Le Pacifique est structuré par des sociétés littorales et insulaires aux héritages divers, ainsi que par des puissances extérieures qui ont façonné ses territoires par l'exploration, l'impérialisme, la colonisation, l'exploitation, les conflits (parfois mondiaux) ou encore l'influence économique et militaire. Cet espace a d'abord été pensé par l'Europe au retour du premier tour du monde, débuté par Fernand de Magellan, promoteur du terme Pacifique, à partir de la fabrique d'un immense empire espagnol, entre Amérique et Philippines. Plus tard, les voyages de James Cook en Océanie et à Hawaï, et de Charles Darwin aux Galapagos viennent nourrir les connaissances et les représentations européennes sur ce « bout du monde » (Blais). La géohistoire de cet espace océanique, l'invention européenne de son découpage

géographique (Grataloup, Capdepuy) et de ses divisions (Tcherkézoff), son insertion dans la mondialisation, peuvent constituer une entrée au cœur de la question. Les candidats sont également invités à réfléchir à l'émergence d'autres imaginaires géographiques (Argounès, Singaravélou, Staszak), en particulier aux spatialités et territorialités en concurrence mémorielle, culturelle, politique et spatiale avec les découpages traditionnels, qu'ils soient héritages anciens ou enjeux contemporains (récit régional sinocentré de Pékin, diplomatie austronésienne de Taiwan, Enfants ultramarins de l'Inde ou concept chilien de *ricontinentalidad*). Quant au Moana ou Te Moana Nui a Hiva polynésien, il représente une forme de réappropriation symbolique de l'océan que les Occidentaux nommèrent océan Pacifique (Saura).

Depuis des siècles, des États riverains ou ultramarins se sont appropriés îles et archipels de cet immense bassin, Chine et Japon pour les archipels de la mer de Chine orientale ou l'archipel Ogasawara, Etats-Unis et Russie pour les îles aléoutiennes, Indonésie pour une partie de la Papouasie, l'Irian-Jaya, Pérou ou Chili pour les îles proches de l'Amérique latine, mais ce sont surtout les explorations européennes (XVIe-XIXe siècles), qui ont vu Espagnols, Portugais, Britanniques, Français et Hollandais cartographier la région, revendiquer et organiser les territoires, parfois en colonie de peuplement. Si les Espagnols sont présents en Micronésie depuis la fin du XVIe siècle et que la Grande-Bretagne s'est emparée de l'Australie en 1788, la principale période de prise de possession des îles débute avec le traité de Waitangi (1840), en Nouvelle-Zélande, avant l'appropriation du Pacifique insulaire jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les États-Unis annexent les Philippines en 1898 et en resteront maîtres jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon pour sa part renforce sa présence au XIXe siècle (conquête de Taïwan lors de la première guerre sino-japonaise, 1894-95) et devient une puissance régionale maritime incontournable -ce qui se confirme dans l'entre-deux-guerres, notamment en Corée et en Micronésie. La Seconde Guerre mondiale a profondément remodelé la géopolitique du Pacifique, et débuté les dynamiques d'indépendance et d'autodétermination, très récentes à l'échelle mondiale, c'est-à-dire des années 1960 aux années 1990. Toutefois, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Chili ou la Nouvelle-Zélande continuent d'administrer des territoires dans la région, sous une très grande diversité de statuts politiques (Gay). Les candidats devront posséder quelques grands repères géohistoriques, pour comprendre les questions stratégiques, politiques et économiques en cours dans la région, ainsi que l'histoire de la relation avec les principaux acteurs régionaux ou mondiaux, afin d'interroger les logiques de dépendance et d'émancipation (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher).

Le Pacifique entre Washington et Pékin

Le Pacifique est un espace d'expression de la compétition entre les deux premières puissances mondiales et du bouleversement actuel des rapports de force et des alliances, ce qui exige de savoir mobiliser des grilles de lecture géopolitique et géostratégique. Par-delà les revendications territoriales et les pressions dans son voisinage maritime immédiat, en particulier en mer de Chine orientale et méridionale, Pékin cherche à s'affirmer comme la grande puissance d'une des rives du Pacifique, entraînant un changement structurel majeur. Se dessinent de nouveaux rapports de force commerciaux, dans un Pacifique désormais installé au cœur de la mondialisation, notamment par la maritimisation de l'économie ou même les câbles sous-marins (Hamel). La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et est incontournable pour une majorité des États insulaires qui restent en marge du commerce mondial.

Face à ces ambitions dans un océan considéré auparavant comme un « lac américain », Washington renforce sa stratégie de « pivot américain vers l'Asie », par un rééquilibrage vers le Pacifique, un désengagement au Moyen-Orient et plus récemment en Europe, et des perspectives renouvelées vis-à-vis de la Russie. La première puissance mondiale s'appuie sur la flotte du Pacifique (3^e et 7^e flotte, soit près des 2/3 de forces navales états-uniennes), et sur certains territoires stratégiques comme Guam ou Hawaï. Les stratégies pacifiques des puissances régionales, souvent alliés dépendants mais indispensables pour les États-Unis (par exemple Japon, Corée du Sud ou Taiwan), sont tout aussi importantes à considérer dans cette approche. L'Australie, la Nouvelle Zélande ou la France montrent également des inquiétudes face aux incertitudes sur le soutien américain et l'expansion chinoise sur de nombreux fronts, économique, diplomatique et sécuritaire (Argounès). Les deux puissances océaniques, un temps gendarmes du Pacifique sud, inscrivent désormais leur politique régionale dans cette perspective et dans une lutte d'influence avec la Chine et d'autres acteurs émergents (jusqu'à Taïwan, Cuba et l'Azerbaïdjan). En effet, les quatorze États du Pacifique insulaire –Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Palau, Tonga, Tuvalu, Samoa, Vanuatu, Micronésie, Kiribati, Nauru, îles Marshall, îles Salomon, îles Cook et Niue-, auparavant en marge des enjeux géopolitiques et stratégiques, sont depuis deux décennies l'objet de très nombreuses attentions des grandes puissances, y compris au regard de la composante numérique (Cattaruzza, Limmonier) ou environnementale de leur stratégie diplomatique.

Après des décennies favorables à différents projets de coopération et/ou d'intégration régionale, le contexte est désormais très différent. Le foisonnement des différentes structures est au miroir de l'immensité du Pacifique, des intérêts à la fois communs et divergents existants, et de l'importance stratégique du libre-échange et des accords commerciaux (APEC, ASEAN + 3, l'ASEAN + 6, CPTPP ou encore RCEP entrée en vigueur en 2022). Un régionalisme océanien existe également (CPS, FIP), complété par un sous-régionalisme correspondant aux divisions traditionnelles de la région (Groupe fer de lance mélanésien, Groupe des dirigeants polynésiens, Forum des îles micronésiennes).

Enfin, d'autres initiatives réunissent les acteurs insulaires, comme l'Alliance des Petits États insulaires (AOSIS), pour la défense des intérêts des États parfois considérés comme particulièrement vulnérables face aux changements climatiques (Duvat).

Un monde en mutation et en transition

S'il n'est pas attendu une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, la maîtrise des grandes problématiques de cet ensemble régional et des dynamiques qui leur sont liées est fondamentale. La diversité du Pacifique et les importantes disparités entre les territoires et les sociétés devront être abordées, et ce, à différentes échelles et sous différents angles. Il s'agit par exemple de souligner les disparités entre Pacifique nord et Pacifique sud, entre Australie et Nouvelle-Zélande d'un côté et leurs voisins en développement de l'autre, ou encore entre métropoles et dépendances (Équateur/Galapagos). La question permet également une réflexion assez large sur les milieux insulaires et littoraux, les changements environnementaux (climat, biodiversité), les risques (naturels et technologiques) et la vulnérabilité ; mais aussi sur le peuplement et ses dynamiques, et sur la question particulière des minorités et des migrations (de l'autochtonie aborigène ou maorie à l'immigration asiatique et océanienne en passant par la traite, ou blackbirding). Le sujet permet également de traiter des transports et des mobilités, des systèmes productifs (Kowasch), en particulier lorsque ces derniers se démarquent (extraction

minière, agriculture d'exportation, industrie de pointe, paradis fiscal, tourisme). Les processus de littoralisation et de métropolisation à l'œuvre sur les différentes rives, continentales ou insulaires, devront être maîtrisés. Les imaginaires géographiques et plus largement la géographie culturelle ont toute leur place dans ce sujet. Ainsi, si le tourisme est devenu une activité incontournable pour les îles du Pacifique (Blondy), elles représentent moins d'un millième du tourisme international, mais celui-ci leur doit beaucoup en termes d'imaginaires et de pratiques : surf, cocotier, hula girl, pareo, collier de fleurs, bronzage, etc. (Gay). Des références littéraires, picturales, cinématographiques ou muséales sont bienvenues. On peut penser au Voyage autour du monde de Bougainville et pourquoi pas au Supplément au voyage de Bougainville de Diderot; au roman de William Golding *Sa Majesté des Mouches* (1954); à des tableaux et écrits de Paul Gauguin et plus tard ceux d'Henri Matisse; aux deux films de Clint Eastwood sortis en 2007, *Mémoires de nos pères* et *Lettres d'Iwo Jima*, qui tentent de faire valoir deux points de vue sur la bataille d'Iwo Jima (1945); et plus récemment à *Pacification : tourments sur les îles d'Albert Serra* (2022). Les collections des musées s'inscrivent également dans cette géographie culturelle et certaines expositions ont participé à de nouveaux regards sur ces territoires. Pour en faire bon usage, il est toutefois nécessaire de comprendre ce qu'est l'exotisme et ce qu'il implique (Staszack, Bensa).

Les îles et archipels occupent une place privilégiée dans l'étude de cette question sur le Pacifique, notamment les « petites nations » de ce que l'on nomme le Pacifique insulaire. Il s'agit de s'interroger sur les modèles de développement de ces territoires marqués par la distance et parfois l'isolement, sur leurs mutations et adaptations (notamment en matière de souveraineté) et sur les limites et les conflits socio-environnementaux qui en résultent. Certains États composés d'îles basses comme le Tuvalu ou Kiribati sont devenus emblématiques du changement climatique et de ses conséquences (Duvat-Magnan) ; la question de l'adaptation, de l'effondrement démographique ou parfois des « réfugiés climatiques » y est désormais prégnante. La tension entre exploitation et protection des ressources naturelles est également très présente dans le Pacifique insulaire, et au-delà. Les eaux du Pacifique (ZEE et haute mer) constituent un exemple des défis contemporains, sur le plan géopolitique bien sûr (au sujet des frontières, du contrôle et de la sécurité, ou encore de la gouvernance de ces espaces), mais aussi relativement à l'environnement planétaire. L'extraction offshore de nodules polymétalliques ou de cobalt, la pollution plastique, la pollution radioactive, la pêche à la baleine, la surpêche sont autant d'entrées possibles pour étudier ces défis qui sont souvent médiatisés et connus d'une opinion publique mondiale.

Le Pacifique, un sujet de géographie du territoire français

Sans en faire un objet en soi, la connaissance particulière des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, est attendue. Ces trois territoires présentent une diversité de statuts et de capacités législatives, depuis les compétences étendues du congrès de Nouvelle-Calédonie jusqu'aux prérogatives et à l'autorité des rois coutumiers de Wallis et Futuna reconnues par la République, en passant par l'autonomie et les compétences de droit commun de la Polynésie française (Gay). Ils sont marqués par l'histoire impériale et coloniale française, par une très grande distance avec la « France hexagonale » et une proximité géographique et culturelle avec les îles et archipels mélanésien ou polynésien. Les relations de ces territoires avec la Métropole s'inscrivent dans le sujet, sans négliger les tensions et les conflits qui ont pu par exemple entraîner des violences en Nouvelle-Calédonie en 2024, ni les relations économiques et politiques avec Paris. Il s'agit également de comprendre leur insertion

dans la région, dans le cadre de la politique de voisinage, ou de stratégies d'intégration régionale. L'étude de ces sociétés et territoires dits ultramarins sous différents angles (démographiques, sociétaux, économiques, environnementaux, politiques) offre de réelles opportunités aux candidats de mieux connaître les outre-mers et de mieux saisir la dimension « pacifique » d'acteurs publics français à diverses échelles.

Le Pacifique, une présence de plus en plus visible dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si le Pacifique n'est pas abordé comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, il peut être étudié à partir de l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités, risques...) et offre la possibilité d'ouvrir à des exemples ultramarins souvent sous-représentés, comme la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna. Pour le collège comme pour le lycée, les candidats à l'agrégation de géographie sont invités à connaître, comprendre et analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional du Pacifique et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers des études de cas ou des exemples menés à différentes échelles. Les États du Pacifique constituent des contextes pour des études de cas et des exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en sixième (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en cinquième (« Prévenir les risques, s'adapter au changement global, avec les effets potentiels d'un changement climatique dans la région », questions de l'inégal développement), en quatrième avec les mobilités (migrations, tourisms) et la mondialisation (Mers et océans). Au lycée, le Pacifique peut apparaître à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », sur les sociétés face aux risques ou la pression sur les ressources, 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », sur le développement et les inégalités, ou 3 « Des mobilités généralisées », sur les migrations et les mobilités touristiques, tous offrent de multiples possibilités d'insertion des espaces et des territoires du Monde Pacifique. L'Australie par exemple se prête particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ». Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur de très nombreux exemples pris dans l'aire Pacifique pour aborder, en classe de terminale, le thème 1, « De nouveau espace de conquête », avec l'affirmation de la puissance à partir des mers et des océans, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans ou l'exemple chinois, le thème 2, « identifier, protéger et valoriser le patrimoine », sur les usages sociaux du patrimoine pacifique ou les actions de valorisation et de protection dans les territoires français ou encore le thème 5 « L'environnement : entre exploitation et protection », entre approche géopolitique, coopération internationale et impact du climat sur les sociétés.